

LA PRISON, UN UNIVERS PARALLÈLE

Josette BOGAERT¹ et Marc TEGELBECKERS²

C.A.P.-I.T.I. est une équipe professionnelle externe au milieu carcéral mais y développant la plus grande partie de ses activités.

Cet article présente le travail de recadrage des contextes réels, tant pénitentiaire que judiciaire. Ceci constitue une approche, non exhaustive, du travail psycho-social avec les détenus mené par nos services.

C.A.P.-I.T.I. (Centre d'Accueil Post pénitentiaire - Accueil aux Toxicomanes Incarcérés) travaille en milieu carcéral depuis plus de vingt ans. Les activités menées par l'équipe ont évolué en fonction des changements vécus par les secteurs justice et toxicomanie, eux-mêmes influencés par l'évolution de la société. Celle-ci pose un regard différent sur les "délinquants" selon l'actualité judiciaire, jetant l'opprobre, successivement, sur l'individu pédophile, toxicomane, en défense sociale,...

C.A.P.-I.T.I. propose aux détenus consommateurs de produits (drogue(s), alcool et/ou médicaments) une information sur les centres de cure et de postcure en région francophone (Bruxelles et Région wallonne), une prise en charge sociale et/ou un suivi psychologique.

Le travail est développé aussi bien en prison que dans nos locaux lors des congés pénitentiaires des personnes ou de leur libération (mesures alternatives à la détention préventive, provisoire, conditionnelle,...).

Le travail social en prison

Dans un premier temps, nous

rencontrons les détenus à leur demande. Ceux-ci sont informés de notre existence par une brochure de présentation des services spécialisés en matière de toxicomanie, distribuée soit par les travailleurs de C.A.P.-I.T.I. eux-mêmes dans les prisons de la Région bruxelloise, soit par le personnel des services psycho-sociaux des autres prisons. Nous proposons aux détenus une information sur les centres de cure. En début de détention, celle-ci est attendue par le détenu qui y voit une possibilité de démontrer au tribunal l'existence de démarches visant à la mise en place d'un traitement et sa volonté de "se soigner". En arrière-plan, l'espoir est une libération rapide.

Nous proposons également une prise en charge sociale. Celle-ci ne diffère pas fondamentalement des suivis sociaux d'autres services ne travaillant pas en prison. Elle a ceci de particulier qu'elle ne peut se baser uniquement sur la "responsabilisation de l'usager" ou son indispensable implication dans le travail. Le détenu n'a pas de marge de manœuvre. Il est dépendant de l'extérieur et des services internes. Il ne peut ni se déplacer (par exemple pour réunir des documents) ni téléphoner comme il le désire. Il ne peut que constater, impuissant, les "effets

Mots-clés

- psychosocial
- enjeux judiciaires
- attentes paradoxales
- empathie
- parole
- monde parallèle
- survie psychique

1. Infirmière sociale.

2. Psychologue.

secondaires" de son délit et de sa détention (perte de revenu, perte du logement, conflits avec la famille et les proches, perte d'emploi,...). Afin de "limiter la casse", il mobilise l'assistant social interne, l'assistant social externe, son avocat, sa famille,... Cette situation sous-entend que le détenu doit pouvoir "faire confiance", s'en remettre à une personne, souvent inconnue avant l'incarcération. Il peut se montrer exigeant, agressif, voire insultant, vivant l'angoisse de ne rien pouvoir gérer. L'appel à plusieurs services pour résoudre le même problème semblant être le "remède" à cette situation.

Voici, présenté brièvement, notre contexte de travail.

Nous pourrions nous imaginer comme des "électrons libres" en milieu carcéral puisque venant de l'extérieur, n'étant pas sous l'autorité du ministère de la Justice, pouvant invoquer le secret professionnel dans le cadre de nos suivis,... Ce n'est, cependant, qu'une semi-vérité. Nous sommes contraints aux contrôles à l'entrée, tenus à respecter le règlement interne, dépendants des informations que veulent bien nous transmettre les services internes (greffe, service psychosocial, comptabilité, direction,...) devant à chaque fois défendre la légitimité de notre démarche.

D'autre part, les détenus imaginent difficilement les limites de nos interventions. Ils appellent l'extérieur, en grande partie, pour résoudre les difficultés vécues avec l'intérieur, s'attendent à une prise de position de notre part en leur faveur, débloquent "comme par magie" leur situation. Leur déception peut être grande et essentiellement nourrie par l'illusion que les services externes auraient, de par leur présence en prison, tout pouvoir pour débloquent leur dossier, voire de les mener rapidement vers la porte de

sortie.

In fine, nous jonglons sans cesse entre les impératifs de la prison et les attentes du détenu.

Le point de vue psychologique

La situation des prisonniers exerce toute une série de contraintes sur le psychisme pouvant amplifier un vécu dépressif ou anxieux jusqu'à un point de rupture.

Il y a perte ou remaniement de toute une série d'attaches affectives du côté de la famille élargie, des amis mais aussi du conjoint et des enfants. Les critiques éventuelles et l'absence de l'autre dans un tel contexte peuvent s'avérer très difficiles à vivre.

Le détenu est plongé dans un milieu froid et austère où peut régner la loi du plus fort... la logique psychique dominante est celle de la survie.

Le rapport du temps s'avère aussi très délicat et parfois particulièrement anxiogène ; on sait quand on rentre, rarement de manière précise quand on en sort (chambre du conseil, date du procès, la longue chaîne de la procédure de libération conditionnelle...).

Il y a l'éventuelle culpabilité liée au délit commis...

Le temps en prison est celui de la répétition. Tous les jours, les mêmes activités ou inactivités aux mêmes heures. On demande au détenu de changer dans un univers qui souvent fonctionne à l'identique. Dans quelle mesure ne trouve-t-on pas là un paradoxe légal ; changer dans un milieu qui reproduit.

C'est dans ce contexte très particulier que le psychologue se doit d'intervenir

afin d'atténuer la souffrance et de permettre ou favoriser, si possible, un changement et une prise de conscience minimisant le risque de récidive.

L'empathie est son outil de base, et son véhicule la parole.

Comprendre ne veut pas dire excuser mais bien mettre en perspective face à une histoire personnelle souvent empreinte de blessures affectives profondes et anciennes.

Il s'agit de penser (et panser) l'avenir en favorisant l'émergence d'un projet concret de réinsertion.

Tout ce travail se doit d'être respectueux des défenses de la personne. Il existe aussi des refuges à préserver, la priorité étant la survie psychique.

Certaines personnes ne peuvent s'autoriser à ressentir, la charge serait trop lourde. D'autres ne peuvent pas réfléchir, parfois pour d'autres mobiles qu'une simple déficience ; ne pas penser permet de mettre entre parenthèses le temps carcéral et ainsi de tenir le coup.

Une minorité va fuir la réalité quotidienne en se réfugiant dans leur imaginaire (psychose carcérale...).

Donc, le psychologue soutient parfois... aide au changement en tenant compte des données intrapsychiques et contextuelles.

Ce travail ne peut se concevoir indépendamment de la pluridisciplinarité. La complémentarité des interventions permet d'ouvrir le champ du possible pour le détenu.

Conclusions

Le monde carcéral chemine parallèle-

ment à la société, développant son rythme propre et ses règles de conduite. Les disparités entre ces deux univers peuvent les situer à des années lumières l'un de l'autre.

Et nous voilà, travailleurs psychosociaux externes entrant dans le monde carcéral, y apportant la vie du dehors, bousculant le rythme acquis par des années de fonctionnement, émissaires et représentants de la société. Cette position n'est pas aisée car, pour y être admis, il faut accepter les règles du jeu du dedans tout en préparant les détenus à se réinsérer par celles du dehors. Quant à la société, elle se demande s'il est vraiment nécessaire de dépenser autant d'énergie pour "ceux-là" ! Et dire que nous avons tous un idéal ...

